

# **Communiqué du conseil des ministres du mercredi 25 Septembre 2013**

**Le Conseil de cabinet s'est réuni, ce jour 25 septembre 2013, sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dans la salle de conférence de la Primature. L'ordre du jour portait sur les échanges autour des problèmes récurrents de l'heure. Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, le Conseil de cabinet a entendu une communication relative aux données essentielles du marché des produits pétroliers. Il s'agit, entre autres, de l'approvisionnement, des niveaux des stocks dans les dépôts, de la disponibilité des produits dans les stations-service du District de Bamako et dans les capitales régionales, dont les données sont disponibles.**

Au titre du Ministère de la Sécurité, le Conseil a été informé de la situation sécuritaire du pays.

Au titre du Ministère de l'Administration Territoriale, le Conseil a entendu une communication relative au démarrage des opérations de révision annuelle des listes électorales, au titre de l'année 2013.

En application des dispositions de la Loi N°06-044 du 04 septembre 2006 modifiée, portant Loi électorale, les opérations de révisions annuelle des listes électorales, au titre de l'année 2013, doivent démarrer le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour s'achever le 31 décembre 2013. Elles se dérouleront conformément aux dispositions des articles 44 à 58 de la Loi électorale.

Il est à signaler que compte tenu de la nature biométrique du fichier électoral, issu du fichier d'état civil qui nécessite une mise à jour, le dispositif législatif actuel de gestion des travaux des commissions administratives doit être revu.

Sans une mise à jour préalable du fichier d'état civil, en tant que source de la liste électorale potentielle, les nouveaux majeurs et les personnes non recensées ne pourraient pas figurer sur la liste électorale.

Au titre du Ministère du Travail et des Affaires Sociales et Humanitaires, le Conseil de cabinet a entendu une communication relative à l'organisation, du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2013, de la 19<sup>ème</sup> Edition du Mois de la Solidarité et de la lutte contre l'exclusion.

Depuis 1995, le mois d'octobre est dédié à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion dans notre pays. Son organisation répond aux dispositions du Décret N°01-468/P-RM du 27 septembre 2001, portant institution dudit mois.

Les autorités ont voulu, par cet événement, perpétuer une valeur fondamentale de la société malienne, ciment de la cohésion et de la stabilité sociale.

Cette année, le mois se déroule dans un contexte particulier, en raison de la crise multidimensionnelle qu'a connue notre pays en 2012 et une partie de 2013, qui a eu pour conséquence le déplacement de milliers de populations vers les régions du sud et dans les pays voisins.

Au sortir de cette crise, voilà que notre pays est frappé par de fortes intempéries, ayant occasionné des pertes en vies humaines et d'énormes dégâts matériels et aussi de nombreux sinistrés dans le District de Bamako et autres localités du pays.

Aujourd'hui, la prise en charge de ces personnes sinistrées, provisoirement hébergés dans nos institutions scolaires, demeure un défi que se doit de relever le gouvernement afin de leur octroyer des conditions de vie décentes et aussi de libérer les écoles à la veille de la rentrée scolaire.

Un autre défi à relever, demeure la prise en charge des personnes déplacées et réfugiées de la crise de 2012 et leur

accompagnement pour un retour dans leur lieu de résidence habituelle.

C'est pour toutes ces raisons que cette année, le thème du mois retenu est «la solidarité, un support essentiel de l'action humanitaire».

Le mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, sera marqué le 30 septembre 2013 par le discours de lancement à la télévision et sera clos par le discours bilan du ministre du Travail et des Affaires Sociales et Humanitaires le 30 octobre 2013.

Au titre du ministre de l'Education Nationale, le Conseil de Cabinet a entendu une communication relative à la célébration de la Journée Internationale de l'alphabétisation, édition 2013.

A l'instar des autres pays et conformément à sa tradition, le Mali commémore chaque année le 8 septembre, la Journée internationale de l'alphabétisation » par l'UNESCO et toute la communauté internationale.

En effet, le 8 septembre 1965, s'étaient réunis à Téhéran (République Islamique d'Iran) les ministres en charge de l'Education des Etats membres de l'UNESCO en vue de redéfinir une plate forme de lutte contre l'analphabétisme.

En souvenir de l'évènement de haute portée, le 8 septembre a été retenu « Journée internationale de l'Alphabétisation » et célébré chaque année avec éclat dans le monde entier.

Traditionnellement la célébration de cette journée au Mali, s'étend sur une semaine.

En raison du fait que le 8 septembre 2013 a coïncidé, dans notre pays, avec l'investiture du nouveau Président de la République et de la mise en place du nouveau Gouvernement, la commémoration de la Journée internationale de l'Alphabétisation a été reportée à la semaine allant du 26 septembre au 02 octobre 2013.

Le thème retenu cette année au niveau national est «Alphabétisation, Décentralisation et Paix pour un Développement Durable ».

Les activités commémoratives de ladite journée, se dérouleront sur toute l'étendue du territoire sous l'animation des Directions d'Académies d'Enseignement.

Au niveau central, il sera organisé des conférences débats sur « Alphabétisation et paix », « Alphabétisation et décentralisation », « Alphabétisation pour un développement durable » et « Alphabétisation et formation professionnelle », la projection de film documentaire sur l'impact l'alphabétisation et de visites des activités d'alphabétisation sur le terrain.

La cérémonie de lancement officiel des activités de la Journée internationale de l'alphabétisation aura lieu au CICB le 26 septembre 2013. Elle sera placée sous la présidence de Mme KEITA Aminata MAIGA, épouse de son Excellence le Président de la République, marraine de l'évènement.

Au titre du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Conseil de Cabinet a entendu une communication relative à l'évolution de la situation épidémiologique et des actions

de riposte aux maladies à déclaration obligatoire et à potentiel endémique, comme le méningite, la rougeole, la fièvre jaune, la paralysie flasque aiguë, le, ver de guinée, le choléra, le paludisme présumé dans les régions du nord, la grippe aviaire A/H5N1 et grippe A/H1N1.

La situation épidémiologique reste calme.